

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 10 juillet 2018 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD

**Absents représentés :** M. GROSSO par M. ROUVIER - M. PEREZ par G. REQUENA - J. HURTADO par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absent :** W. BIGNON

**7. Adhésion au contrat risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de l'Hérault (Annexe 3) (M. ROUVIER)**

La commune de Marseillan a décidé de participer à la consultation pour le marché « Assurances Risques Statutaires » proposé par le centre de gestion en 2018.

Suite à l'analyse des propositions tarifaires effectuées par le cabinet qui accompagne le centre de gestion, les éléments importants à retenir sont :

- Le taux de couverture était inférieur à notre contrat actuel pour les mêmes prestations ;
- Le taux est figé pour 4 ans ;
- Un suivi régulier du contrat et l'appui de l'assistant à maîtrise d'ouvrage choisi par le centre de gestion.

Le taux de couverture passera de 2.15 % de la masse salariale à 1.84 % (incluant les frais de gestion du Centre de Gestion de l'Hérault), soit un gain annuel de 10.594 €.

Le marché est conclu pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022.

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** l'adhésion au groupement de commande proposé par le centre de gestion de l'Hérault pour le contrat Risques Statutaires remporté par la société SIACI/ALLIANZ,

**De donner** délégation à M. le Maire ou son représentant pour tout élément afférent à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 18/07/2018

Reçu en préfecture le 18/07/2018

Affiché le 18/07/2018

**SLO**

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le N

ID : 034-213401508-20180710-DEL18\_07\_10\_07-DE

**DELIBERE**  
**À L'UNANIMITE**

**Accepte** l'adhésion au groupement de commande proposé par le centre de gestion de l'Hérault pour le contrat Risques Statutaires remporté par la société SIACI/ALLIANZ,

**Donne** délégation à M. le Maire ou son représentant pour tout élément afférent à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

